



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immatriculation

Question écrite n° 99880

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur l'augmentation des immatriculations de voitures neuves de plus de 8 % en janvier. Il souhaiterait connaître les raisons de cette augmentation et les perspectives qu'on peut en tirer pour les mois prochains.

Texte de la réponse

En janvier 2011, le nombre d'immatriculations en France de véhicules particuliers neufs a progressé de 8,2 % par rapport au mois de janvier 2010. À structure comparable (janvier 2011 compte 21 jours ouvrables, soit un de plus que janvier 2010), l'augmentation des immatriculations est limitée à 3,1 %. Cette progression est due au niveau élevé des commandes enregistrées au cours du dernier trimestre de 2010, qui ont été soutenues par l'anticipation de la fin du dispositif de prime à la casse et les initiatives commerciales des constructeurs consistant en des remises très importantes sur les prix de vente. Grâce au bonus et à la prime à la casse mise en place par le Gouvernement dès décembre 2008, les immatriculations en France des véhicules particuliers neufs ont été respectivement de 2 300 000 en 2009 et de 2 252 000 en 2010, à comparer à une moyenne de 2 100 000 sur la période 2000 à 2008. Au cours des prochains mois, avec la fin de la prime à la casse, le marché national devrait connaître une inflexion à la baisse. Selon les prévisions des divers constructeurs et des distributeurs, le marché afficherait en 2011 un recul supérieur à 10 % par rapport à 2010, pour atteindre de l'ordre de 2 000 000 d'immatriculations.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99880

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1416

Réponse publiée le : 5 avril 2011, page 3426